Compte rendu conseil syndical n°20
10 avril 2019

Par suite d'une convocation en date du 19 mars 2019, les membres composant le Conseil syndical du **Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras** se sont assemblés en la communauté de communes du Guillestrois et du Queyras le 10 avril 2019 sous la présidence de Monsieur Pierre LEROY, Président du **Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras**, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (Art.L-2121.7 à L-2121.28).

Secrétaire de séance : Max BREMOND

Etaient présents, absents, excusés, ou représentés

Titulaires		Suppléants	
Communauté de communes du Briançonnais - 5 Voix			
Maurice DUFOUR	*Absent*	Francine DARDEN	**Présente**
Gérard FROMM	**Pouvoir Sébastien FINE**	Sébastien FINE	**Présent**
Pierre LEROY	**Présent**	Romain GRIZKA	*Absent*
Thierry BOUCHIE	*Absent*	Éric PEYTHIEU	*Absent*
Martine ALYRE	**Présente**	Jean Pierre SEVREZ	*Absent*
Communauté de communes du Guillestrois Queyras – 4 voix			
Christian LAURENS	**Pouvoir Max BREMOND**	Valérie GARCIN EYMEOUD	*Absente*
Bernard LETERRIER	**Présent**	Dominique MOULIN	*Absent*
Serge LAURENS	*Absent*	Maxime BERARD	*Absent*
Max BREMOND	**Présent**	Jean Louis BERARD	*Absent*
Communauté de communes du Pays des Ecrins -2 voix			
Serge GIORDANO	*Absent*	Cyrille DRUJON D'ASTROS	*Absent*
Gérard GUIMBERT	**Présent**	Jean-Robert RICHARD	*Absent*

Etaient également présents Madame Daphné KHALIFA, Directrice du PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras, Monsieur Jacques DEMOULIN, Président du Conseil du Développement.

Monsieur le Président prend acte du quorum, remercie les membres présents et excuse les membres et invités qui n'ont pu être présents.

17h00, la séance est ouverte.

Validation du compte rendu de la séance du 6 février 2019.

Le Président, Monsieur Pierre LEROY, demande à l'assemblée si il y a des remarques sur le compte rendu de la séance du 6 février 2019 qui leur a été adressé et dont chacun a pris connaissance.

Aucune remarque n'étant faite, le Président met au vote.

Le conseil syndical, après délibération, à l'unanimité approuve le compte rendu du conseil syndical du 6 février 2019.

Le Président présente le relevé de décision du bureau du 6 mars 2019.
Il lit le compte rendu afin d'informer les membres des décisions prises.

Budget & Finances

Délibération n°2019.006 : Vote du compte de gestion du receveur syndical 2018.

Après avoir délibéré, le conseil syndical, à l'unanimité, décide d'approuver le compte de gestion du receveur syndical pour l'exercice 2018 du budget principal, dont les écritures sont conformes au compte administratif du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras pour le même exercice.

POUR : 9 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

Délibération n°2019.007 : Vote du compte administratif 2018.

Après avoir délibéré, le conseil syndical, à l'unanimité, décide d'adopter le compte administratif 2018 dont un exemplaire est joint à la présente délibération ;

Dit que l'excédent net de clôture de l'exercice 2018 est de 95 734,31 €.

POUR : 8 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

Délibération n°2019.008 : Affectation du résultat.

Après avoir délibéré, le conseil syndical, à l'unanimité, décide que le résultat à reporter au budget 2019 soit :

- Au chapitre 001 en recettes d'investissement de 396 223,01 euros.
- Au chapitre 002 en recettes de fonctionnement de 95 734,31 euros.

POUR : 9 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

Délibération n°2019.009 : Vote du budget primitif.

Après avoir délibéré, le conseil syndical, à l'unanimité, décide d'adopter le budget primitif 2019 du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras ;

Décide d'adopter par chapitres le budget de la section d'investissement et les programmes sont donnés pour information ;

Autorise le Président à prendre toutes les dispositions nécessaires pour l'exécution de ce budget.

POUR : 9 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

Programmes et Projets

Délibération n°2019.010 : Manifestation d'intérêt pour un projet porté par le PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras sur la Fiche action 3 du programme LEADER « Encourager les initiatives pour une mobilité soutenable et durable ».

Après avoir délibéré, le conseil syndical, décide que le PETR du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras se positionne favorablement à l'appel à propositions du GAL pour une action à mettre en place pour 2020 ;

Décide que le PETR du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras élabore une réponse à cet appel à projets et dépose une fiche projet avant le 15 avril 2019, date de clôture de l'appel, puis monte un dossier de demande de subvention en cas d'avis favorable d'opportunité.

POUR : 6 ABSTENTION : 1 CONTRE : 2

Délibération n°2019.011 : Charte Forestière de Territoire Briançonnais Ecrins Guillestrois Queyras.

Après avoir délibéré, le conseil syndical, à l'unanimité, décide d'approuver la Charte Forestière de Territoire du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras ;

Autorise le Président et le Vice-Président en charge à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision et à prendre les dispositions nécessaires à la bonne exécution de cette action.

POUR : 9 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

Délibération n°2019.012 : Contrat de transition écologique et solidaire Demande de subvention ADEME contrat d'objectif.

Après avoir délibéré, le conseil syndical, à l'unanimité, décide de valider les termes du contrat d'objectif ADEME et les actions qu'il comporte ;

Décide de solliciter les financements inscrits au contrat auprès de l'ADEME ;

Décide de mettre en place le recrutement dédié ;

Inscrit aux budgets les dépenses et recettes en lien ;

Autorise le Président à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

POUR : 9 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

Délibération n°2019.013 : Fin et suppression de la mission Gestion Intégrée des Risques Naturels au sein du PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras.

Après avoir délibéré, le conseil syndical, à l'unanimité, décide d'acter la fin de la mission Gestion Intégrée des Risques Naturels du PETR du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras au 31 mai 2019 ;

Décide de renoncer à l'exercice au sein du PETR du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras de toute mission liée à la thématique de la Gestion Intégrée des Risques Naturels et les problématiques s'y référant ;

Autorise le Président à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

POUR : 9 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

Délibération n°2019.014 : Fin et suppression de la mission Bois au sein du PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras.

Après avoir délibéré, le conseil syndical, à l'unanimité, décide d'acter la fin de la mission Bois du PETR du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras ;

Décide de renoncer à l'exercice au sein du PETR du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras de toute mission liée à la thématique bois et les problématiques s'y référant ;

Autorise le Président à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

POUR : 9 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

Ressources Humaines

Délibération n°2019.015 : Création d'un emploi non permanent.

Après avoir délibéré, le conseil syndical, à l'unanimité, décide de créer pour les besoins de service, un poste de « gestionnaire LEADER » dont la rémunération sera basée compte tenu de la nature des

fonctions à exercer pouvant être assimilées à un grade d'attaché et complétée par le régime indemnitaire correspondant ;

Autorise le Président à effectuer toutes démarches utiles et nécessaires à la bonne exécution de cette décision, et en particulier, signer toutes conventions et actes en lien avec cette décision ;

Inscrit la dépense correspondante au budget.

POUR : 9 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

Délibération n°2019.016 : Suppression d'un emploi permanent.

Après avoir délibéré, le conseil syndical, à l'unanimité, de procéder à la suppression de l'emploi permanent de chargé de mission en lien avec la Gestion Intégrée des Risques Naturels à 100 % de catégorie A, grade attaché à compter du 31 août 2019 ;

D'autoriser le Président à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

POUR : 9 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

Délibération n°2019.017 : Suppression d'un emploi non permanent.

Après avoir délibéré, le conseil syndical, à l'unanimité, constate la fermeture du poste de chargé de mission BOIS en CDD à 100 % de catégorie A, grade attaché à compter du 30 avril 2019.

Autorise le Président à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

POUR : 9 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

POINTS DIVERS

Avis pour soutien au projet de l'office du tourisme de Guillestrois Queyras :

Le Président présente le projet de l'Office du Tourisme, il est décidé que le PETR apportera son soutien à ce projet qui est inscrit dans la Charte Forestière de Territoire et qui entre totalement dans la démarche LEADER.

Bilan PETR 2018 :

Le bilan 2018 du PETR est présenté par le Président et complété par la Présidente du GAL pour la partie LEADER.

Autres points abordés :

Monsieur Bernard LETERRIER souhaite rappeler son inquiétude sur l'approvisionnement du territoire et la mise en place de Plateforme bois sur le territoire ;
Le Président dit qu'il comprend cela mais que le PETR vient de voter le fait de ne plus travailler sur cette thématique ; ce sont à présent les EPCI qui pourront lui répondre.

Monsieur Sébastien FINE présente un projet en lien avec le train de nuit : il s'agirait de venir adosser aux trains de nuit un wagon professionnel entrepreneur, haut de gamme avec espace privatif.

Dans le cadre d'un budget de 50 000 € TTC, le maitre d'ouvrage souhaite se faire assister par un expert financier, en vue de définir un ou plusieurs scénarios de mise en place d'une société de portage de voitures lits, destinée à compléter l'offre du train de nuit « Paris-Hautes-Alpes » par une prestation adaptée aux besoins des publics souhaitant voyager avec un haut niveau de confort et d'intimité (ex : séniors, professionnels, etc.).
La mission se déroulera dans un délai de 3 mois dans l'objectif de permettre aux partenaires du projet d'arrêter un scénario d'ici fin 2019, en vue d'une mise en œuvre opérationnelle à l'horizon 2022.

Le plan de financement de l'étude est envisagé comme suit :

-50%, soit 25 000€, par la banque des territoires
-20%, soit 10 000€, par la Région Sud PACA
-30%, soit 15 000€ par les intercommunalités volontaires concernées des Hautes-Alpes, dont celle qui se porte maîtrise d'ouvrage, qui assume le différentiel entre ce montant et les participations qui auront pu être rassemblés à ce titre.

Proposition : la Communauté de communes du Briançonnais assume la maitrise d'ouvrage et demande aux 5 autres communautés concernées une participation de 2 500 € chacune.

La Communauté de communes du Briançonnais fera cette demande via un courrier adressé à chaque président de Communauté de communes.

CEE classique : Le Président indique qu'une revalorisation des primes va avoir lieu pour être en accord avec le contrat d'Energuil, cela implique une augmentation du montant des primes pour les porteurs de projets mais réduit la part du PETR de 7 euros/Cumac

GEMAPI : Monsieur Max BREMOND indique que suite à la demande du bureau concernant la mutualisation à l'échelle du PETR, des réunions entre les services des Communautés de communes ont eu lieu en lien avec l'agence de l'eau et cela ne s'avère pas possible à mettre en place.

Fin du conseil 19H15

Pierre LEROY
Président du PETR